

Le suivi des urgences a pour but de recueillir des informations sur les mouvements importants et soudains de populations. Les informations sont collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés ou des observations directes. Ce rapport présente les informations sur des mouvements survenus les 25 et 27 août 2019, dans un site et un village de la province du Lac.

Date de collecte : 27 août 2019

Type de lieu évalué : Site et village

Nombre de lieux évalués : 1 site et 1 village

NOUVEAUX MOUVEMENTS OBSERVÉS 434 Ménages de 1 071 Individus

1. Site: Kilikara

Ressortissants des pays tiers: 317 ménages de 739 individus

DATE DU MOUVEMENT

25 Août 2019

RÉSUMÉ DE L'ALERTE

Suite à un attentat suicide survenu le 14 août, 317 ménages de 739 individus ont quitté le village de Kaiga-Kindjiria (sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria, département de Foulï) le 25 août 2019 à destination du site de Kilikara, situé dans la même sous-préfecture, par crainte d'éventuelles nouvelles attaques. Ces personnes étaient des Ressortissants de Pays Tiers (RPT), constitués des ressortissants du Niger et Nigeria qui vivaient dans ce village depuis des années.

CAUSE, TYPE ET MODE DE DÉPLACEMENT

Cause: Déplacement préventif

Type de mouvement : Mouvement spontané

Mode de transport : À pied

BESOINS URGENTS (DU PLUS PRIORITAIRE AU MOINS PRIORITAIRE)

 1. Vivres  2. Articles non alimentaires  3. Abris

2. Village : Godjimirom

Personnes Déplacées Internes : 117 ménages de 332 individus

27 Août 2019

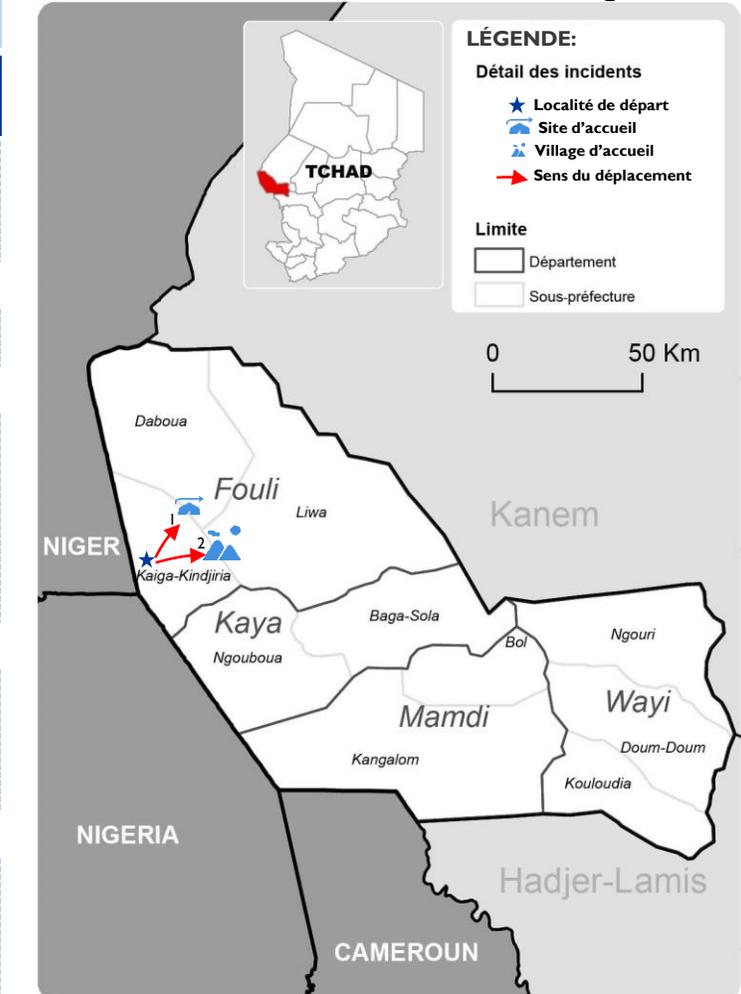
Suite à un attentat suicide survenu le 14 août, 117 ménages de 332 individus ont quitté le village de Kaiga-Kindjiria (sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria, département de Foulï) le 27 août 2019 à destination du village de Godjimirom, situé dans la même sous-préfecture, par crainte d'éventuelles nouvelles attaques.

Cause: Déplacement préventif

Type de mouvement : Mouvement spontané

Mode de transport : À pied et à dos d'animal

 1. Vivres  2. Eau  3. Protection



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.